

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2024

Nombre de Conseillers : - En exercice : 29 - Présents : 20 - Procurations : 4
Rappel des dates : Convocation : 29/11/2024 - Affichage : 29/11/2024

Le cinq décembre deux mille vingt quatre, à dix-huit heures trente , le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la Salle Michel Berger de Savigné l'Évêque sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent, excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie	X		
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud		Pouvoir à PINTO Christophe - 05/12/24	
COUDRECIEUX	FOULON Tony	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France	X		
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	X		
	GODEFROY Vincent	X		
MAISONCELLES	DROUET Dominique	X		
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine	X		
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck		Pouvoir à ROYER Jean-Michel - 02/12/24	
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel			X
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	BARRAIS Vincent	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	SURUT Jackie		Pouvoir à TRIFAUT Anthony - 01/12/24	
	CHRISTIANY Damien			X
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAIGNES	FROGER Michel			X
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial	X		
	COURTABESSIS Alain	X		
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia			X
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	X		
	MATHÉ Céline		Pouvoir à GODEFROY Vincent - 05/12/24	
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VOLNAY	PINTO Christophe	X		

Madame Isabelle LEMEUNIER est élu secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention pour la construction de la micro-crèche du Breil-sur-Mérize

Délibération n°2024-DB-0011

Le projet de micro-crèche au Breil-sur-Mérize a obtenu le terrain attendu et les travaux vont pouvoir démarrer au 1er semestre 2025. Une DETR a été attribuée en 2024 à hauteur de 68 875€ pour une dépense subventionnable de 847 400€HT. Une subvention du CTR 2020 a été allouée à hauteur de 178 498€ pour une dépense subventionnable de 652 000€HT. Les services de l'état nous autorisent à déposer une demande de DSIL en complément de la DETR déjà attribuée.

Le coût prévisionnel et le plan de financement de l'opération de construction d'une micro-crèche sur la commune du Breil sur Merize :

DEPENSES		RECETTES	
Maître d'Oeuvre	80 030€HT	DETR 2024	68 875€HT
Travaux	770 000€HT	CTR 2020	178 498€HT
CT et SPS	8 000€HT		
		DSIL 2025	231 000€HT
Total opération	858 030€HT	Total subventions	478 373€HT

Le Bureau Communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les attributions du bureau communautaire par délibération du 26 novembre 2020.

Après en avoir délibéré, décide :

- **D'ARRÊTER** le coût prévisionnel et **D'ADOPTER** le plan de financement de l'opération de construction de la micro-crèche tels qu'indiqués ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** le Président à solliciter une subvention DSIL au titre de l'année 2025 ;
- **D'HABILITER** le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette demande de subvention.

Adopté.

Contre (1) : N. CHAILLOUX

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Bureau Communautaire,

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 06 décembre 2024,

Le Président,

André PIGNÉ



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes, 36 allée de l'Île Gloriette - 44 041 NANTES dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.